



**Arrêté n° 2021/ICPE/226 modifiant l'arrêté préfectoral
n° 2019/ICPE/157 du 04/07/2019 portant composition de Commission de Suivi de Site
de la société ARC EN CIEL 2034 à Couëron**

LE PREFET DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VU le code de l'environnement (parties législative et réglementaire) notamment les articles L. 125-2, L. 125-2-1, L. 515-8 et R. 125-8-1 à R. 125-8-5 et D. 125-29 à D. 125-34 ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif à la création des commissions de suivi de site ;

VU la circulaire ministérielle du 15 novembre 2012 relative à la mise en application du décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site (CSS) ;

VU les différentes décisions administratives autorisant la société ARC EN CIEL à exploiter une usine d'incinération des ordures ménagères sur le territoire de la commune de Couëron, au lieu dit La Cité Navale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/ICPE/157 du 4 juillet 2019 portant composition de la Commission de suivi de site de la société ARC EN CIEL 2034 ;

VU le courrier de la société ARC EN CIEL 2034 en date du 24 août 2021 désignant de nouveaux représentants pour siéger à la CSS ;

VU le courrier de Nantes Métropole en date du 14 septembre 2021 informant de la nomination de nouveaux élus au sein de la CSS ARC EN CIEL ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique ,

ARRETE

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2019 susvisé portant composition de la CSS de la société ARC EN CIEL 2034 est modifié ainsi qu'il suit :

1 Collège « élus des collectivités » :

Titulaires	Suppléants
Mme Mahel COPPEY, vice-présidente de Nantes métropole M. Michel LUCAS Mme Marie-Cécile GESSANT Mme Dolores LOBO	Mme Carole GRELAUD M Fabien GRACIA M. Anthony BERTHELOT M François VOUZELLAUD

3 Collège « exploitant » :

Titulaires	Suppléants
Mme Annaïg PESRET-BOUGARAN, directrice secteur Arc en Ciel 2034 M. Benoît RENARD, directeur de l'unité opérationnelle de valorisation énergétique M. Samuel QUANTIN, directeur de l'unité opérationnelle de valorisation matière	M. Luc PETIT, directeur des unités industrielles de la Région Centre Ouest

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2019 demeurent inchangées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de Loire, inspecteur principal des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 22/09/2021

Le PRÉFET,

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHEGUY